



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS - RHIN
COMMUNE DE NATZWILLER

67130

Téléphone et télécopie 03 88 97 02 44

E. mail : natzwiller.mairie@wanadoo.fr

Site internet : natzwiller.com



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 mai 2025

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2025
- 2- Informations
- 3- DM n°01
- 4- Demande subvention amicale pompiers- ARHAM-123
CŒURS- Syndicat récoltants
- 5- Convention SDEA
- 6- Caravane de l'animation
- 7- Financement action « bien dans son corps, bien dans sa tête
- 8- Convention RPI
- 9- Rapport des commissions
- 10- Divers

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 mai, le conseil municipal de la commune de Natzwiller légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André WOOCK, Maire.

Présents : André WOOCK, Murielle LANGNER, François WOOCK, Jean-Joseph REMY, CUNY Alain, Virginie SCHAFFROTH, Alice FELDER LEVAIRE, Pauline DUBRUNFAUT, Laura KUNTZ

Absents :

FIRMERY Christian a donné procuration à REMY Jean-Joseph
MENAULT Eric a donné procuration à Virginie SCHAFFROTH
FELDER Jean-Pierre a donné procuration à François WOOCK
AMANN Nicolas a donné procuration à Murielle LANGNER
STEINER Augustin
HAZEMANN Christophe

1- Approbation du compte rendu de la séance du 21 mars 2025

2- Informations

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux

- qu'une réunion est prévue mais la date pas encore arrêtée avec M. Jean BIEHLER – SELECTOM concernant la collecte des déchets alimentaires.

- Le lieu d'implantation pourrait se situer à l'abri bus au croisement de la Haute Goutte
- de la journée d'action « bien dans son corps, bien dans sa tête » animée par le Comité Local d'Accompagnement qui aura lieu à Plaine et à laquelle l'école de Natzwiller participera
 - de la fermeture de la route entre le CERD et la côte 1000 tous les dimanches matins de 8h à 12h à titre d'expérimentation. Cela permettra de mettre en place l'activité sportive du biathlon.
 - Du dépôt de PC06731425R0001 de M. Sébastien STEINER

3- **Objet : Décision modificative N°01- Budget Général**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité qu'il y a lieu de prendre la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	
Compte 611	- 3 000 €
Compte 673	+ 3 000 €

4- **Objet : Subvention de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de la Rothaine**

L'amicale des Sapeurs-Pompiers de la Rothaine sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention d'un montant de 350 euros qui permettra de participer à l'organisation de la manifestation du 1^{er} juin 2025 pour les 10 ans de la Caserne du Charapont.

Le conseil municipal :

Approuve à l'unanimité, le versement à l'amicale des Sapeurs-Pompiers de la rothaine d'une subvention de 350 euros.

Ce montant sera inscrit au budget à l'article 65748 et versé au compte de

l'association de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Rothaine auprès du CREDIT MUTUEL à Schirmeck, compte 10278 01470 00035072845 18
IBAN : FR76 1027 8014 7000 0350 7284 518

4 -**Objet : subvention syndicat et association des récoltants familiaux de fruits et Producteurs de jus de pommes et eau de vie naturelle de la Haute vallée de la bruche.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

De verser une subvention de 150 € au syndicat et association des récoltants familiaux de fruits et Producteurs de jus de pommes et eau de vie naturelle de la Haute vallée de la bruche à l'article 65748 sur le compte FR76 1027 8014 7000 0702 9364 024.

4 -**Objet : demande de subvention 1-2-3 cœurs et ARHAM**

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ces demandes.

5- Objet : Convention SDEA

Monsieur le Maire a fait part aux conseillers municipaux du projet de convention de mise à disposition du personnel communal pour ses interventions sur le service d'eau potable entre le SDEA et la commune de Natzwiller.

N'ayant pas éclairci tous les points relatifs à cette convention il a été décidé de reporter ce vote à une date ultérieure

6- Objet : demande de subvention « caravane de l'animation »

CARAVANE DE L'ANIMATION : EDITION 2025 DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le maire présente au conseil municipal l'organisation de la caravane de l'animation 2025 portée par la communauté de communes de la Vallée de la bruche et organisée par COLIBRI-BRUCHE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de s'associer à la réalisation de la caravane de l'animation 2025.
- qu'une seule manifestation sera réalisée sur les 2 communes (Neuviller-la-Roche- Natzwiller) et qu'elle aura lieu cette année à Neuviller-la-Roche
- le montant du financement sera réparti à part égal entre les communes de Neuviller-la-Roche et Natzwiller sur présentation de la facture.

AUTORISE Monsieur le maire à passer et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette action.

7- Objet : Participation financement journée d'action « Bien dans son corps, bien dans sa tête »

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune a été sollicité par M. BRONNER qui anime le CLA (Comité Local d'Accompagnement) pour une aide au financement d'une journée d'action « Bien dans son corps, bien dans sa tête », qui se déroulera à Plaine et qui concerne les écoles de Rothau, Saales, Natzwiller, Plaine et une classe du collège Frison Roche à La Broque.

Le coût à financer s'élève à 1370 euros (achat de ballons 870 euros, transport en bus 500 euros)

Le coût des ballons sera pris en charge par le CLA, reste à se partager le coût du transport sur 4 communes (Plaine n'ayant pas besoin de transport)

Une participation au transport pour le RPI NEUVILLER LA ROCHE-WILDERSBACH-NATZWILLER est estimée à 125 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- de participer au transport qui sera pris en charge par les 3 communes du RPI

- de répartir la participation sur les 3 communes du RPI à hauteur de 41 euros pour la commune de Neuviller-la-Roche, 41 euros pour la commune de Wildersbach et 43 euros pour la commune de Natzwiller

AUTORISE Monsieur le maire à passer et à signer l'ensemble des documents relatifs à cette action.

8- Objet : convention RPI

Monsieur le Maire a fait part aux conseillers municipaux de la réunion qui a eu lieu mercredi le 7 mai 2025 avec les Maires de NEUVILLER LA ROCHE et de WILDERSBACH.

Il a été question de proposer des modifications à la convention du RPI actuellement en cours.

Les parties n'ont pas réussi à s'entendre sur la modification de la convention actuelle, le sujet reste ouvert.

9- Rapport commissions –Néant

10- Divers

Il a été question du poste d'ATSEM, car il n'y a plus d'enfants scolarisés en maternelle à Natzwiller.

Concernant le devis pour le conduit de cheminée de la maison forestière, finalement CHRIS Ramonage n'effectuera pas de devis.

Il sera demandé une participation aux communes du triage, il sera spécifier qu'il est envisagé de la vendre.

Concernant le projet de vente de la maison forestière, aucun bail n'a été signé avec l'actuel locataire à savoir le technicien forestier M. LE MOUILLOUR.

Il a été proposé de délibérer sur la vente de la maison forestière au prochain conseil municipal et de faire un courrier aux actuels locataires pour les en informer et de stipuler que c'est une décision purement financière et que le poste et la qualité de travail n'est en aucun cas mis en cause. Le courrier devra également les inciter à quitter les lieux dans un délai maximum de 2 ans.

Une estimation des domaines devra être effectuée

Un nettoyage du sentier est prévu le 21/06/2025, le repas se fera à l'étang comme l'année dernière, charge à Virginie de réserver auprès de l'association de pêche.

Les grillades seront commandées à la charcuterie MULLER

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mercredi 18 juin 2025 à 20h
L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clos la séance à 22h40.

La secrétaire de séance
Clarisse EPP



Le maire
André WOOCK

